BULLETIN D'ADHESION A l'AMICALE DU 1er RTP
1rtpamicale@gmail.com

NOM : _____Prénom :_____

ADRESSE :_____

CODE POSTAL : _____ VILLE :_____

N° Téléphone portable :_____fixe :_____

Adresse mail personnelle ;_____

TITRE DE RECONNAISSANCE DE LA NATION : OUI NON

CARTE DU COMBATTANT : OUI NON

Si vous êtes titulaire de l'un des deux ou des deux documents joindre les copies ou les faires parvenir au bureau de l'Amicale.

<u>Paiement des cotisations</u> : Annuellement, 5 € pour les militaires d'active, 20 € pour les autres.
Pour vous mettre en règle avec le trésorier, vous pouvez :

- *Soit passer au bureau de l'Amicale le vendredi matin.*
- *Soit adresser un courrier à Amicale du 1er RTP- quartier Colonel Edme – BP 45017- 31032 TOULOUSE Cedex 5*
- *Soit adresser un courrier par la boite aux lettres existante au secrétariat du Corps.*
- *Soit une autorisation de prélèvement automatique ci-dessous que vous pouvez annuler à tout moment.*

Autorisation de prélèvement : j'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par l'Amicale du 1er RTP. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte et je règlerai le différent directement avec le créancier.

Nom, prénom, adresse du débiteur
NOM ……. Prénom …….
Adresse …….
CP : ……. VILLE : …….

Nom et adresse du créancier
Amicale du 1er RTP
Quartier Colonel Edme
BP 4501731032
TOULOUSE Cedex 5

Compte à débiter
Nom et adresse de l'établissement teneur du compte à débiter :

_____

_____

Code banque		Code guichet		N° de compte		clé

A Toulouse le ____/ ___ /____ / Signature

Joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP)
Les informations contenues dans le présent document ne seront utilisées que pour les seules nécessites de la gestion et pourront donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès auprès de l'amicale, dans les conditions prévues par la délibération n°80 du 01/04/80 de la commission informatique et liberté.